



# Charte d'Engagement des Sections Sportives Collège Charles Mozin - TROUVILLE-SUR-MER

## **Extrait du Bulletin Officiel n°18 du 30 Avril 2020, concernant les Section Sportives Scolaires:**

- Le sport est reconnu comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué.
- Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale. Les sections sportives scolaires peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau. Les sections sportives se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives pour la période 2017-2024.

Les Sections Sportives Scolaire du collège Charles Mozin offrent à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie tout en leur permettant de suivre une scolarité normale.

### **L'établissement s'engage :**

- à placer les élèves de la section sportive scolaire dans *les meilleures conditions* tant au *niveau scolaire* qu'au *niveau de la pratique sportive* (emploi du temps, suivi médical à l'entrée en section, conditions de pratique, suivi scolaire).
- à *assurer un suivi permanent du travail et des résultats.*
- faire participer les élèves aux compétitions UNSS (individuelles ou par équipes)

### **Les parents s'engagent :**

- à *prendre connaissance et à signer* cette charte d'engagement.
- à *suivre régulièrement le travail scolaire et à assister aux réunions parents-professeurs.*

### **Les élèves de la section s'engagent :**

- à *prendre connaissance et à signer* cette charte d'engagement.
- à fournir un *travail scolaire régulier et sérieux.*
- à *être présent à toutes les séances* (sauf exception excusée par un certificat médical) avec une tenue adaptée à chaque activité sportive et entraînements.
- à *s'investir avec motivation et dynamisme* dans la pratique sportive, aussi bien dans les *entraînements hebdomadaires* que dans les *entraînements et compétitions UNSS.*
- à avoir un *comportement respectueux et responsable* au sein de *l'établissement, sur les lieu de pratique* (vestiaires, terrains et piscine) ainsi qu'en *déplacements* (compétitions UNSS).
- à avoir un *comportement respectueux à l'égard de tous les membres de la communauté éducative.*
- à *s'investir dans la section tout au long de la scolarité et de l'inscription au collège.* Seules les conditions précédentes peuvent remettre en cause l'intégration à la section sportive natation.

Je soussigné(e)....., élève de la classe de .....accepte les règles de fonctionnement de la section sportive scolaire et les conditions de maintien dans cette section sportive. Je m'engage donc, et à défaut, ne pourrait être maintenu(e) dans la section.

Toute déviance à cet engagement pourra être sanctionné par le chef d'établissement.

Fait à .....

Le ...../..... /.....

L'élève,

Le professeur responsable de la section sportive,

Les parents ou responsable légal,

Le chef d'établissement,